

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL**  
**COMPTE RENDU Séance du 19 janvier 2022**  
**Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier à 19 heures 30, à la salle des fêtes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

**Date de la Convocation du Conseil Municipal :** 12 janvier 2022

**Présents :** Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Monsieur Stéphane DEMONCHY, Madame Claudine BERGER.

**Absent excusé :** Monsieur Jean-François BOIRIE

**Procurations :** Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN à Madame Flavie JURDYC, Monsieur Jean-Philippe REUSSNER à Madame Claudine BERGER

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Charline MONNET se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

A l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter au point 9 : l'avenant n°1 article 9.1 à la convention d'occupation privative du domaine public comportant octroi d'une aide.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce point supplémentaire.

**2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2021**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 14 décembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

**3. Budget prévisionnel communal 2022 - Orientations budgétaires**

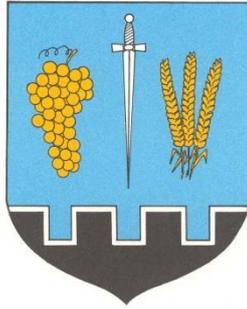
Rapporteur : Dominique VAURIS

Monsieur le Maire donne lecture du document portant sur le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui a été remis aux conseillers municipaux.

Il rappelle que le DOB est facultatif pour les communes de moins de 3 500 habitants. Ainsi celui-ci sera présenté et débattu au conseil municipal mais n'appellera pas à un vote.

Les orientations budgétaires signifient les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes (fonctionnement et investissement) avec une présentation générale de la commune, la programmation des investissements et la gestion de la dette contractée.

Monsieur le Maire fait part de la situation actuelle des finances de la mairie notamment le total des dépenses en fonctionnement de 2021 et un point sera fait sur les travaux réalisés en 2021 et ceux envisagés en 2022, les ressources humaines et fiscales de la commune.



**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL**  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 janvier 2022

**BUDGET 2022**

**BUDGET COMMUNAL**

**DOB**

**Débat d'Orientation Budgétaire**

**CANTON DE BILLOM**  
**EPCI : BILLOM COMMUNAUTE**  
**STRATEGIE DE POPULATION : 1 000 à 1 999 HABITANTS**

**I. Population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

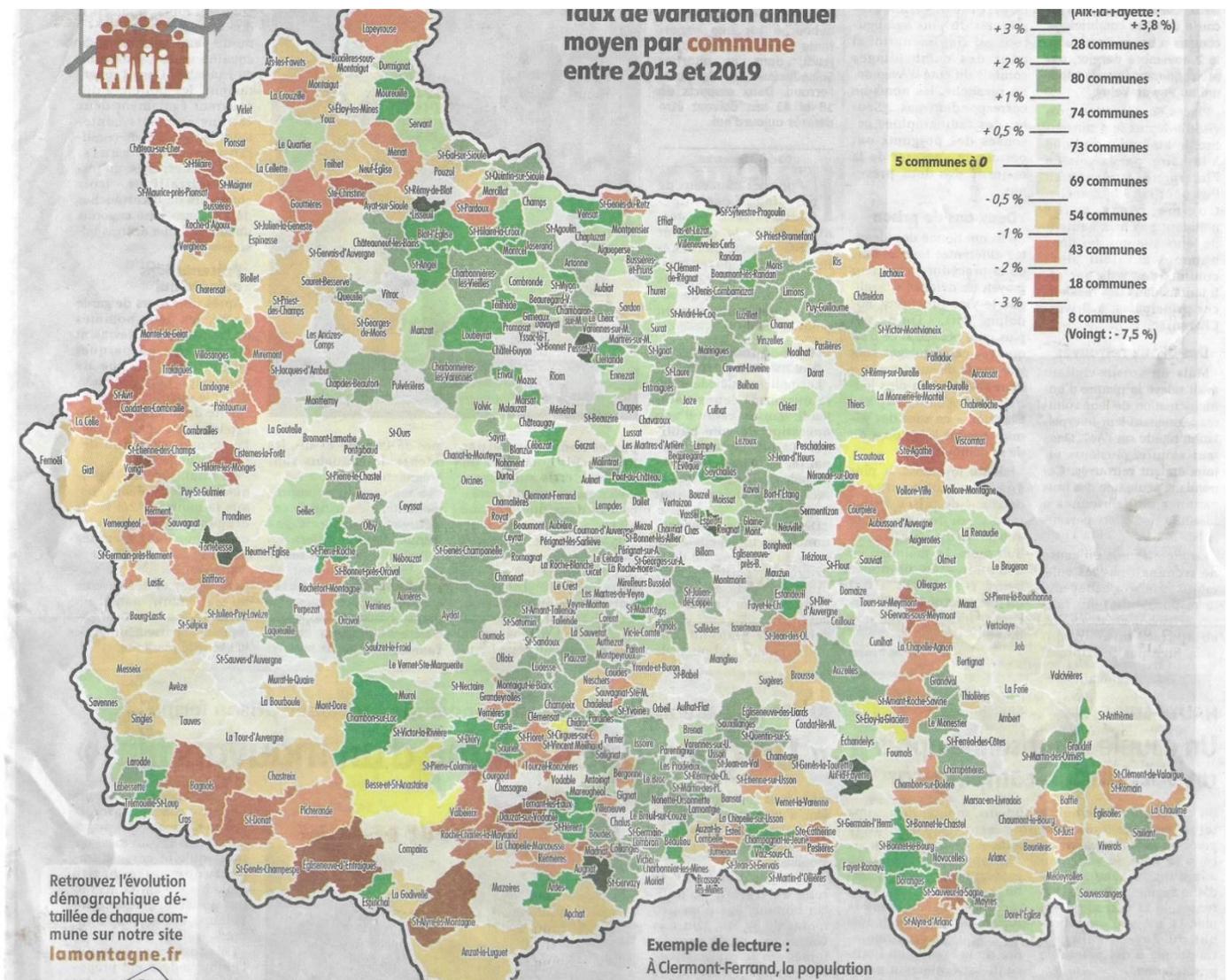
**Population municipale** → 1299  
**Population comptée à part** → 26  
**Population totale** → 1325

**Évolution de la population**

1783	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1901	1911	1921	1926
2040	2052	2331	2383	2176	2297	2204	2192	2208	1432	1280	1019	979

1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2013
959	870	772	752	672	647	608	707	867	902	1 053	1 100	1 206

2018	2019
1 283	1 299





Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

### Comparaison nationale 2018

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
Population	1 283	66 732 538
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	59,6	105,5
Superficie (km <sup>2</sup> )	21,5	632 733,9
<u>Nombre de ménages</u>	537	29 752 199

### Evolution annuelle moyenne de la population par rapport à la population nationale 2018

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
<u>Variation de population (%)</u>	1,25	0,35
<u>- due au solde naturel (%)</u>	0,66	0,31
<u>- due au solde entrées/sorties (%)</u>	0,58	0,04

### Evolution moyenne des logements par rapport à la population nationale 2018

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
<u>Nombre de logements</u>	633	36 220 594
<u>Part des résidences principales (%)</u>	84,8	82,1
<u>Part des résidences secondaires (%)</u>	4,1	9,7
<u>Part des logements vacants (%)</u>	11,1	8,2

### Naissances –Décès en 2021

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
<u>Naissances domiciliées</u>	13	733 857
<u>Décès domiciliés</u>	6	667 257

### Emploi – Chômage

Indicateurs	Saint-Julien-de-Coppel	France
<u>Emploi total au lieu de travail</u>	109	26 599 318
<u>dont part des emplois salariés (%)</u>	62,4	86,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	81,2	74,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	10,3	13,4

## II. Personnel à la mairie de Saint-Julien-de-Coppel au 1er janvier 2022

Ressources humaines			
Effectif global 2022	11 dont 1 en disponibilité		
Nombre d'agents titulaires par catégorie	C	B	A
	10	1	0
Services	Statut	Nombre	ETP
Administratif	Titulaire	2	2
	Non titulaire	0	0
Technique	Titulaire	2	2
	Non titulaire	0	0
Scolaire/périscolaire	Titulaire	5	2.78
	Non titulaire	1	0.14
Garde champêtre	Titulaire	(en disponibilité)	(en disponibilité)
<b>TOTAL</b>		10	6.92

En 2021, remplacement d'un poste de catégorie C par un catégorie B.

### Perspectives 2022

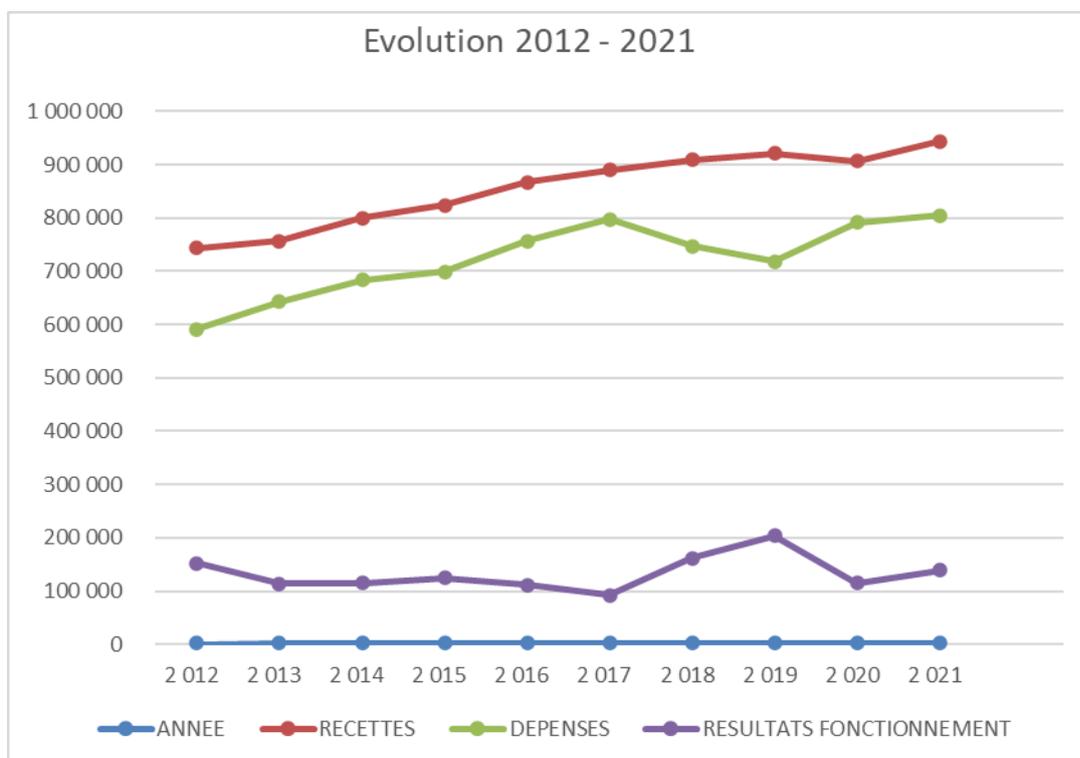
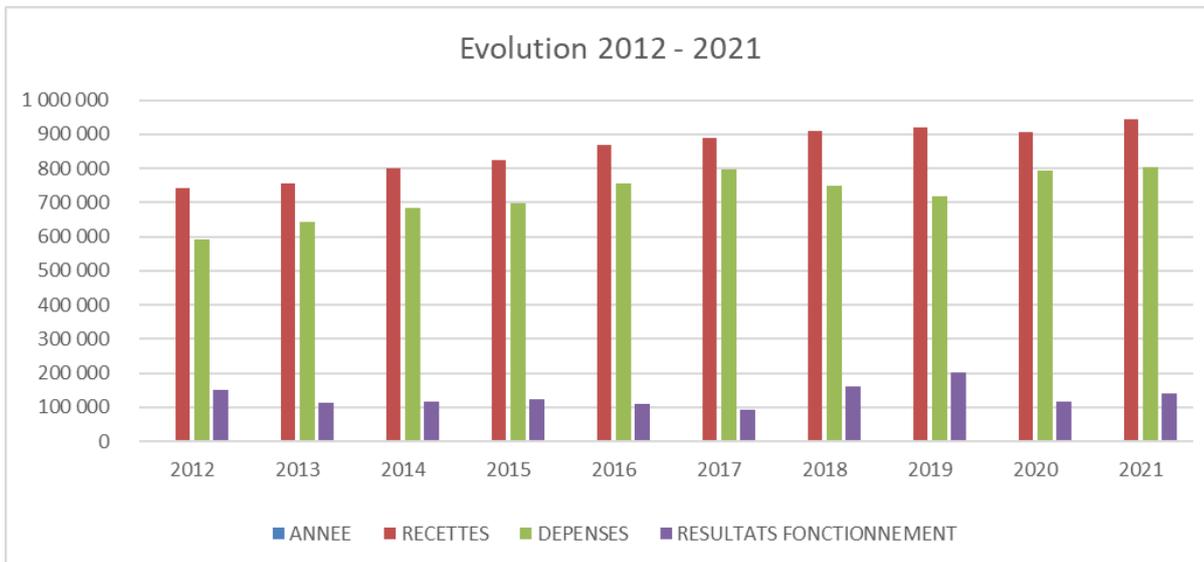
Création de deux postes permanents (si validation du conseil municipal) :

- un en catégorie C,
- un en catégorie A.

et suppression d'un poste en catégorie B.

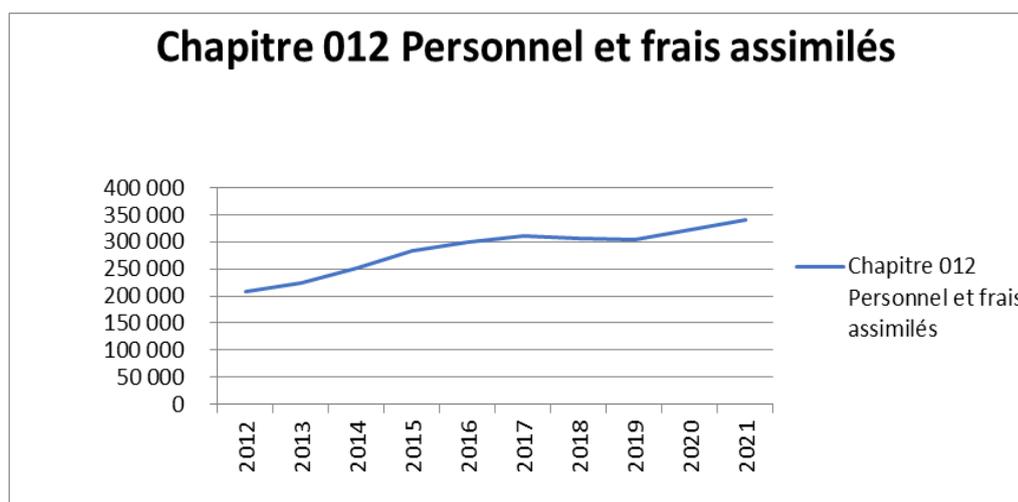
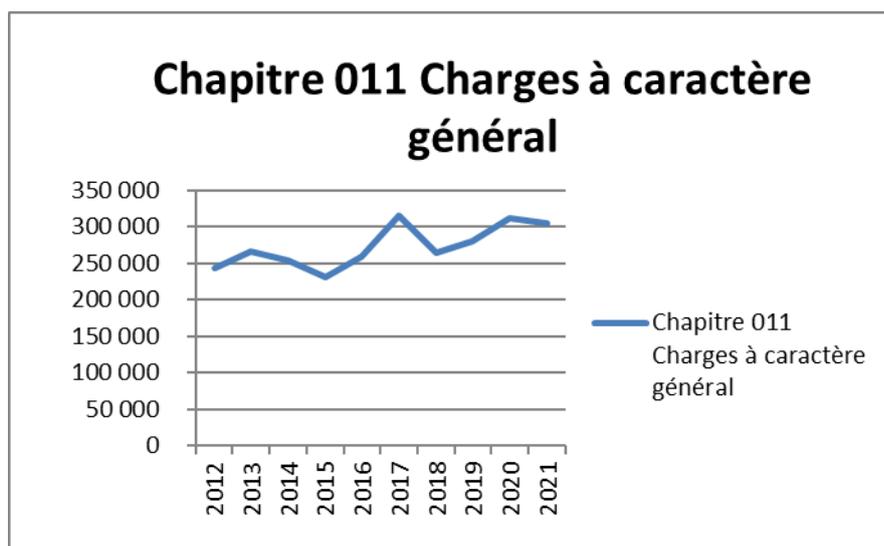
## III. Récapitulatif du budget fonctionnement commune de 2012 A 2021

ANNEE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS FONCTIONNEMENT
2 012	743 105,00	591 221,00	151 884,00
2 013	756 661,00	643 066,00	113 595,00
2 014	799 245,00	683 664,00	115 581,00
2 015	823 234,00	698 900,00	124 334,00
2 016	867 158,00	756 185,00	110 973,00
2 017	889 583,00	797 252,00	92 331,00
2 018	908 693,00	747 153,00	161 540,00
2 019	921 102,13	717 666,80	203 435,33
2 020	907 109,00	791 936,00	115 173,00
2021	943 324,03	804 279,90	139 044,13

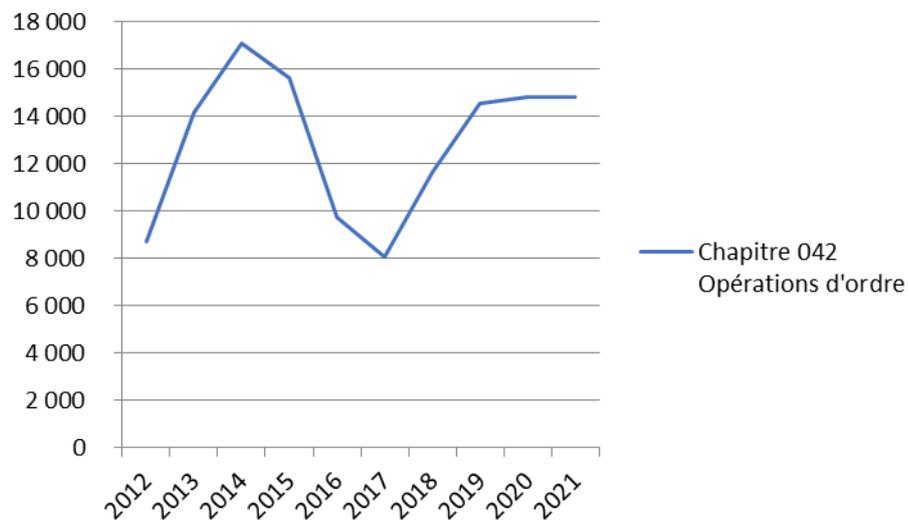


#### IV. Evolution des dépenses par chapitre depuis 2012

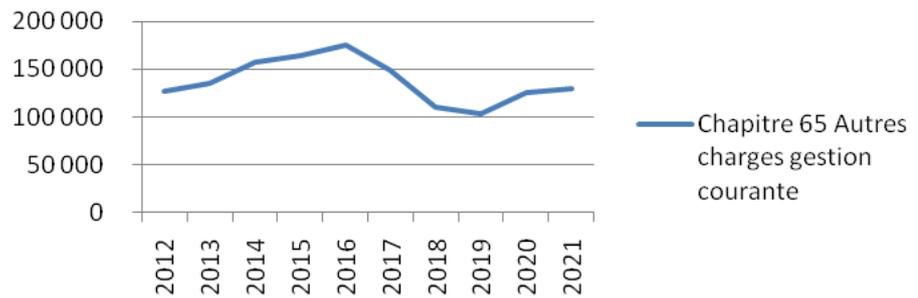
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 011 Charges à caractère général	243 425	266 485	253 899	231 798	259 671	315 301	264 657	280 970	311 502	305 516
Chapitre 012 Personnel et frais assimilés	208 076	224 105	252 258	283 680	299 558	310 382	305 417	303 223	322 896	341 893
Chapitre 022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chapitre 023 Virement à l'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chapitre 042 Opérations d'ordre	8 707	14 178	17 079	15 646	9 719	8 047	11 647	14 564	14 842	14 836
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	126 767	134 870	157 658	163 855	174 849	148 493	110 140	103 353	125 007	129 515
Chapitre 66 Charges financières	4 246	3 428	2 770	3 562	12 388	13 934	12 925	13 058	15 189	11 318
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0	0	0	359	0	1 095	42 367	2 500	2 500	1203
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>591 221</b>	<b>643 066</b>	<b>683 664</b>	<b>698 900</b>	<b>756 185</b>	<b>797 252</b>	<b>747 153</b>	<b>717 668</b>	<b>791 936</b>	<b>804 281</b>



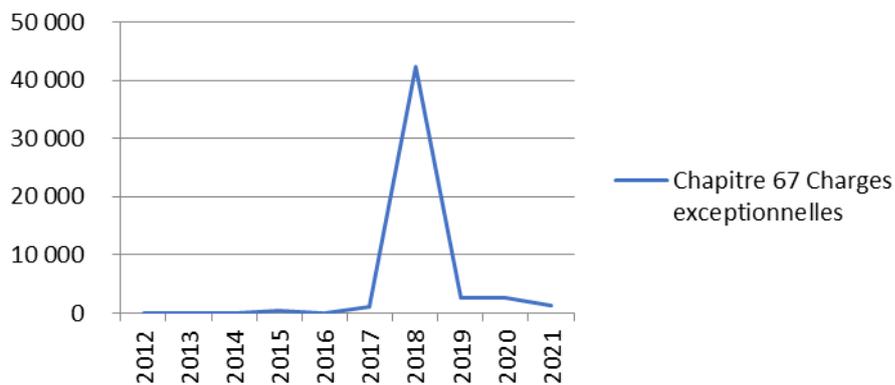
## Chapitre 042 Opérations d'ordre

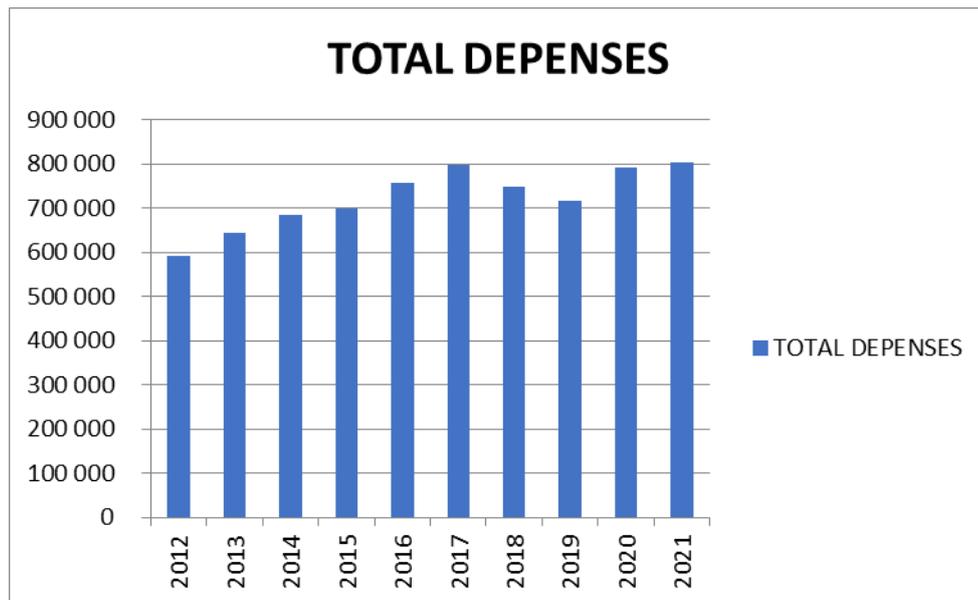
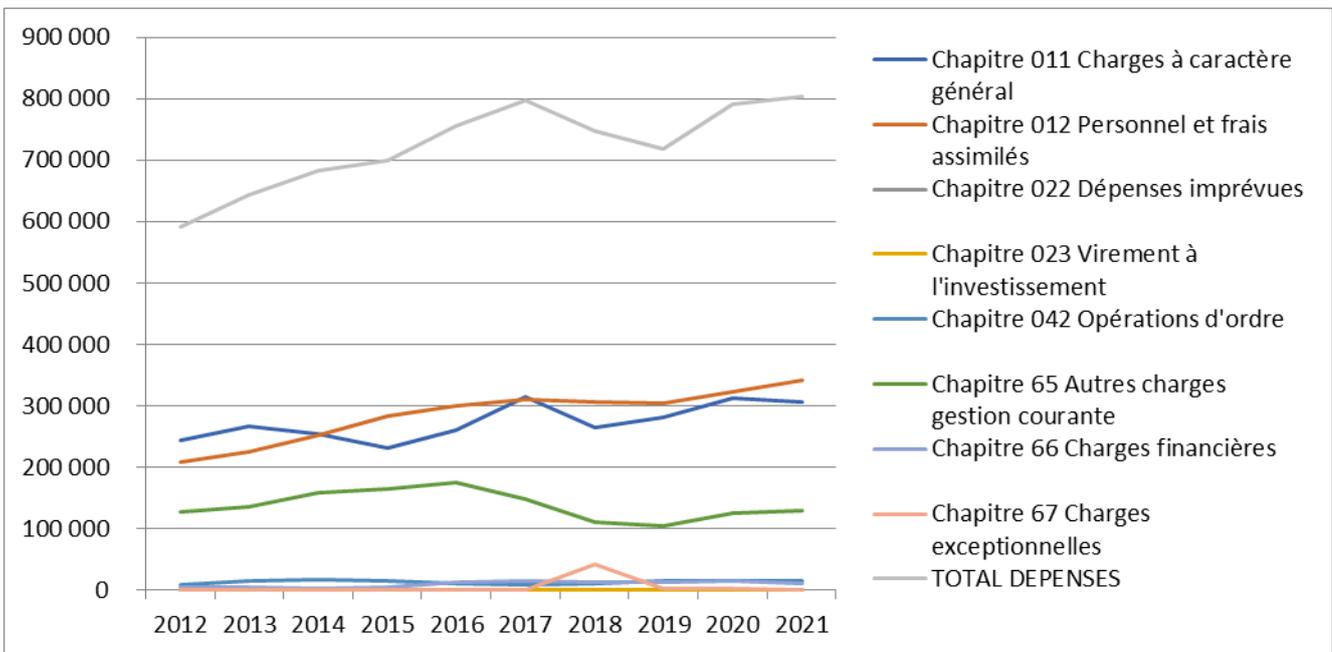


## Chapitre 65 Autres charges gestion courante



## Chapitre 67 Charges exceptionnelles





## V. Emprunts en cours

MAIRIE DE ST JULIEN DE COPPEL - COMMUNE

17/01/2022	Récapitulatif pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2021	IRD au 31/12/2021	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
<b>Budget COMMUNE</b>										
<input type="checkbox"/>	E 7	Emprunt MINS0949	01/06/2016	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL ECOLE EXTENSION GROUPE SCOLAIRE	EURO	800 000,00	01/03/2036	596 151,48	73 587,12	36 843,89
<input type="checkbox"/>	E 10	Emprunt MON52425	11/12/2018	LA BANQUE POSTALE VOIRIE RUE DU 16 DECEMBRE 1943	EURO	99 999,00	01/02/2031	77 082,59	4 466,94	8 333,24
Total pour budget COMMUNE								673 234,07	78 054,06	45 177,13
Total général								673 234,07	78 054,06	45 177,13

Deux emprunts restent à la commune :

- A la caisse française de financement local de 800 000 € du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2036 pour l'extension du groupe scolaire,
- A la banque postale de 99 999 € du 11 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> février 2031 pour la rue du 16 novembre 1943.

## VI. Loi de Finances du 30 décembre 2021 pour 2022- Principales dispositions pour les communes

✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (→26,8 milliards €)

11,95 milliards € pour les communes soit 165 € par habitant

6,4 milliards € pour les EPCI à fiscalité propre soit 89 € par habitant

L'enveloppe totale de DGF est stable pour 2022.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue, avec ses différentes composantes la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, et notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

✓ Les dotations de péréquation : + 190 M€ soit 5 047 M€

- DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : + 95M€ en 2022 soit 2 471 M€
- DSR (Dotation de solidarité Rurale) : + 95M€ en 2022 soit 1 782 M€
- DNP (Dotation nationale de péréquation) : identique à 2021 : 794 M€

✓ Les dotations d'investissement

- DETR : (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) : 10,4M€ en 2022
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) répartie par les préfets : 907 M€ en 2022 : Ces 337 millions d'euros supplémentaires seront priorisés vers les projets de redynamisation des centres-villes ou des centres-bourgs portés par les contrats de relance et de transition écologique.

✓ FCTVA

Rappel des règles de calcul : 16,404% du montant TTC de la dépense.

## ✓ La réforme fiscale

### ➤ Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

- 2018 à 2020 Dégrèvement progressif pour 80% des ménages sous condition de revenu 30% en 2018, 65% en 2019, 80 % en 2021

- 2021 à 2023 Exonération progressif pour les 20% des ménages restants 30% en 2021, 65 % en 2022, 100% en 2023

- A partir de 2023 suppression totale de la taxe d'habitation, mais la réforme fiscale s'applique dès 2021. Les communes et EPCI n'ont pas reçu la taxe d'habitation en 2021, la recette est affectée au budget de l'Etat.

Pour compenser le manque à gagner, l'État a transféré aux communes la part départementale de la taxe foncière et par amendement du PLF du 15 octobre 2021, le Gouvernement a augmenté de 100 millions d'euros la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En revanche la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants perdurent avec des ajustements mineurs.

L'augmentation des taux de la taxe d'habitation votée par les communes en 2018 et/ou en 2019 ne s'applique que pour les ménages non exonérés, pour les autres c'est le taux de 2017 qui est appliqué pour les compensations.

Ces taux s'appliquent jusqu'en 2022.

➤ La taxe foncière sur les propriétés bâties des départements a été transférée aux communes en 2021 (hors ville de Paris).

➤ Le montant de la redevance audiovisuelle 2022 est stabilisé par rapport à son montant en vigueur en 2020 et en 2021.

➤ Révision des valeurs locatives : de 2023 à 2026

Poursuite de la réforme fiscale avec la révision de la valeur locative des locaux d'habitation (actuellement basées sur un loyer théorique au prix du marché au 1er janvier 1970, revalorisé chaque année de manière forfaitaire) pour être en cohérence avec le marché actuel.

## **VII. Analyse du Compte administratif 2021**

Recettes :

BP 2021 : 1 216 228 €

CA 2021 : 943 324 €

CA 2020 : 916 109 €

Les recettes 2021 sont inférieures au BP 2021 (hors report) et légèrement supérieures au CA 2020.

Dépenses :

BP 2021 : 1 216 228 €

CA 2021 : 804 279 €

CA 2020 : 791 936 €

Les dépenses sont inférieures au BP 2021 et légèrement supérieures au CA 2020.

La crise du Covid explique ces résultats :

- augmentation du personnel de l'école pour faire face à la complexité des différents protocoles sanitaires : plus de salaires donc plus de charges,
- achat de plus de produits d'entretien et de consommables divers pour répondre aux exigences sanitaires.

Les travaux du multiple rural ont été financés sans emprunt.

### **VIII. Choix politiques**

#### **➤ Travaux et achats réalisés en 2021**

Il n'y a pas eu de mise en chantier conséquente. L'année 2021 a été consacrée à la finition des travaux en cours.

##### A) Bâtiments

- Après rénovation du presbytère ouverture du multiple rural en juillet 2021 et ses logements sociaux début 21
- Rénovation de la salle des fêtes
- Salle Priestley à Contournat : changement d'un ventilo convecteur fin 2021
- Rénovation de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale février 2021 avec achat de mobilier de bureau et d'une armoire forte pour les registres d'état civil.

##### B) Voirie

- Installation de trois abris bus : Roche, Coppel, l'Arbalaitrier
- Adressage et panneautage des rues
- Aménagement des allées autour de l'église de Saint-Julien
- Reprise des nids de poule
- Entretien des arbres de la commune
- Achat de matériel de déneigement à installer sur le tracteur Iséki de la commune
- Début de la réfection des lavoirs et des fontaines
- Sécurisation de certaines rues
- Divers travaux de réseaux d'eaux pluviales : rue des Lilas à Contournat, route de Billom devant le cimetière de Saint-Julien-de-Coppel et à la Boissière.

##### C) Chemins

- Réfection des chemins ruraux avec les agriculteurs

##### D) Autre

- Mise en place d'un programme d'alimentation scolaire en accord avec la loi EGalim avec l'accompagnement d'une diététicienne.

#### **➤ Travaux et achats envisagés en 2022**

##### A) Voirie

- Lancement en 2022 avec le cabinet Julien Lesage architecte (s'il est choisi au conseil municipal du 19 janvier) une étude de travaux de la place de la Fontaine et de la rue de la
- Mairie de St-Julien-de-Coppel ainsi que du couderc de Contournat dans le cadre du Plan d'Aménagement Durable, PAD : 25 590 € HT dont 9 000 € de subventions du conseil départemental
- Restauration du réseau des eaux pluviales à Contournat (montage, financement à faire)
- Travaux divers de sécurisation : un radar pédagogique route de Sallèdes, un passage surélevé route de Vialard en amont du croisement avec la rue de la Tourelle dont le montant s'élève à 16 520 € dont la dotation « amendes police » est de 7 500 € reste à charge 9 020 € (subvention éventuelle du DSIL), à étudier le remplacement du ralentisseur à l'entrée de Contournat.
- Restauration de la voirie communale au Chalard, à la Boissière et le Magnant et restauration de la toiture du grenier des pauvres de la mise en place d'une bache à eau incendie de 60 m<sup>3</sup> entre Cerfeuil et Roche (avec bouche incendie, clôture, plateforme...) et de restauration des logements de la Tourelle et du bâtiment des hirondelles pour un montant total de 150 000 € dont une participation du FIC.
- Campagne de réfection des lavoirs et fontaines (Subvention éventuelle du FIC).
- Adressage et panneautage des rues à terminer
- A prévoir signalétique directionnelle des lieux de la commune
- Restauration du chemin du Bréchoux
- Poursuite des travaux des chemins ruraux avec l'aide des agriculteurs
- Abattage et revente de peupliers de Contournat

## B) Chemins

- Contournat Les Buiches 3 300 € et accès forains 5 535 €
- Croix de Celis à Roche 11 390 €
- Devant le hangar F.Boige
- Au-dessus de Lydes
- Chemin mitoyen Billom Saint-Julien-de-Coppel 13 000€
- 

## C) Bâtiments

- Sécurisation du terrain de foot avec mise en place des filets pare-ballons, du côté sud  
qui s'élève à 13 000 € TTC ; la ligue d'Auvergne de foot participant à hauteur de 5 000 €, il reste à charge 8 000 € (subvention éventuelle de la Région)
- Logement Hirondelle : Changement des radiateurs électriques 930 €
- Aménagement ancien local des pompiers et pose de compteurs électriques
- Travaux de confortement du mur du cimetière à Contournat
- Salle des fêtes et Maison des associations et aires de jeux : mise en place de la vidéoprotection
- Restaurant scolaire

- ✓ Achat de matériel (cellule mixte de refroidissement, éplucheuse, batteur mélangeur) pour la cantine scolaire pour 10474,96 € y compris la prestation intellectuelle un montant de subventionné en totalité par le plan de relance de l'état,
- ✓ Achat d'équipement informatique pour les classes dont le montant est de 15 960,00 € dont 10 780 subventionnés par le plan de relance de l'état,
- ✓ Achat de détecteurs de CO2 pour 164 € (aide de l'éducation nationale soit 2 € par élève, soit 50€ par capteur acheté soit coût réel de l'achat, l'état choisit la moins onéreuses de trois montants) ;
- ✓ Achat de 2 sièges adaptés aux métiers de la petite enfance, Achat Plan de travail adapté à la taille d'un adulte pour la préparation des activités, achat d'une presse pour le charriot de ménage, balais trapèze à manche télescopique et embout rotatif, Pelle et balayette à manche long, Brosse WC à manche long (subvention éventuelle par le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

D) Avec le SIVOM :

- Aménagement de la l'accessibilité PMR à la maison des associations
- Travaux de peinture dans le bâtiment 91 (subvention éventuelle du DSIL) et au rez-de-chaussée de la mairie
- Rafrâichissement de l'étage de la mairie et de la salle des mariages avec un renforcement éventuel du plancher haut par des fers IPN
- Nouvelle campagne de reprise des nids de poule

En 2022, la commune souhaite poursuivre le projet d'une alimentation scolaire orientée biologique et locale et mettre en place un conseil municipal des jeunes.

#### **4. D01- 190122 RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste permanent à temps non complet**

Rapporteur : Myriam BLANZAT LERNOULD

Madame Myriam BLANZAT LERNOULD informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement de l'activité au restaurant scolaire dû au respect de la loi EGalim et des contraintes sanitaires en vigueur, il convient de renforcer les effectifs des services concernés.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec treize voix pour et une abstention :**

1 – de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet soit 11/35ème annualisées pour aider dans l'élaboration des repas au restaurant scolaire et au nettoyage des locaux du groupement scolaire et des salles communales à compter du 20 janvier 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C échelle C1 de la filière technique au grade d'adjoint 3<sup>ème</sup> échelon à 370 indice brut et 342 indice majoré.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et

suyvants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade soit indice brut 370 et indice majoré 342.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **5. D02- 190122 Plan d'Aménagement Durable (PAD)**

**Rapporteur : Dominique VAURIS**

La commune souhaite mettre en place un Plan d'Aménagement Durable, PAD concernant la place de la Fontaine et les accès au bourg de St-Julien-de-Coppel ainsi que le couderc de Contournat.

La commune a lancée un marché à procédure adaptée le 10 septembre 2021 avec une date limite de remise d'offres le 18 octobre 2021.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les études de diagnostic, la proposition d'une ou plusieurs stratégies d'aménagement et le programme d'actions de la Mairie :

- Réalités et Descoeurs de Clermont-Ferrand,
- Julien Lesage Architectes de Chamalières,
- LMP – Lise Marchal Paysage d'Aubiat,
- Artefacto de Clermont-Ferrand.

La commission d'appel d'offres s'est tenue le jeudi 6 janvier 2022 et son choix s'est arrêté sur le cabinet Julien Lesage architecte. La prestation prévue d'élève à 25 590 € HT. Le conseil départemental a notifié à la commune une subvention de 9 000 €.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les raisons du choix de la commission d'appels d'offres.

**Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de suivre l'avis de Monsieur le Maire et de la commission d'appel d'offres en retenant le cabinet Julien Lesage Architecte S.A.S. d'architecture, 16 rue Jules Ferry, 63400 Chamalières dont le numéro de Siret est le 80124383300028. La dépense en résultant est prévue au budget 2022.**

### **6. D03-190122 Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI)**

**Rapporteur : Dominique VAURIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation a été prescrit par arrêté préfectoral du 22 juillet 2009 sur les communes de Billom, Montmorin et Saint-Julien-de-Coppel pour les risques liés au bassin de l'Angaud.

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 09 septembre 2021 au cours de laquelle un état de l'avancement des travaux a été fait.

Ce plan permet de déterminer les zones à risque, les zones non constructibles et celles constructibles sous certaines conditions.

Une enquête publique sera diligentée prochainement, chaque habitant pourra consulter les documents, faire part de leurs observations et rencontrer le commissaire enquêteur.

**Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du code de l'environnement, le Conseil**

**municipal, après délibération et à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PPRNPI du bassin de l'Angaud et de son affluent le Ranquet.**

#### **7. D04-190122 Adressage – Modification rue « Sentier du Paradis »**

Rapporteur : Charline MONNET

Madame Charline MONNET chargée du dossier de l'adressage rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies et aux places publiques parmi les propositions faites par les habitants.

Une première délibération DN°01-131119 du 13 novembre 2019 a nommée à Roche la voie « sentier du Paradis ». Puis à la demande des habitants de Roche, par délibération N°04-19022020 du 19 février 2020 le sentier du Paradis a alors été nommée impasse du Paradis.

Il s'avère que l'appellation « impasse » n'est pas appropriée dans la mesure où d'après le plan cadastral, il apparaît qu'il s'agit bien d'une voie.

**Après délibération, le conseil municipal se prononce à nouveau sur la voie n°3 et adopte la dénomination « sentier du Paradis » avec treize voix pour et une abstention.**

---

#### **8. D05-190122 Aménagement terrain de foot « René Romeuf » – Plan de financement**

Rapporteur : Dominique VAURIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la sécurisation du terrain de foot situé au sud du bourg de Saint-Julien a été amorcée en 2016 et poursuivie en 2019. Il s'agissait de mettre en place des filets pare-ballons :

- du côté est le long de la route de Sallèdes (RD 310) et
- du côté nord du Breuil (RD 301)

Il convient désormais de procéder à la troisième tranche concernant la fin de la sécurisation du terrain de foot. La dépense en résultant s'élève à 13 000 € TTC ; la ligue d'Auvergne de foot participant à hauteur de 5 000 €, il reste à charge 8 000 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la dépense et demande à Monsieur le Maire de solliciter les aides financières de l'Etat et du club de foot et autres éventuellement.**

#### **9. MULTIPLE RURAL - convention d'occupation privative du domaine public comportant octroi d'une aide.**

Rapporteur Myriam BLANZAT LERNOULD

##### **D06-190122 MULTIPLE RURAL : Avenant à la convention Modification chapitre II article 9.1**

Madame Myriam BLANZAT LERNOULD propose au conseil municipal de revoir le montant de l'aide versée au titre de l'article L.2251-3 du code général des collectivités territoriales versée dans le cadre de la convention privative du domaine public établi par la commune et la gérante du local commercial.

Elle propose de porter l'aide à 154 € mensuelle au 1<sup>er</sup> juillet 2001, compte-tenu de l'animation mise en œuvre et des services apportés à la population.

**Après discussion, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification de l'article 9.1 de ladite convention par voie d'avenant.**

**D07-190122 MULTIPLE RURAL : Subvention prévue à l'article 9.1 de la convention d'occupation privative du domaine public comportant octroi d'une aide du 25 mai 2021**

Madame Myriam BLANZAT LERNOULD propose conformément à l'avenant à la convention privative du domaine public établie entre la commune et la gérante du local commercial, de procéder au versement de la subvention accordée à la gérante du local commercial, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022.

**Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le versement de l'aide de fonctionnement, d'un montant mensuel de 154 euros, soit 2 772 euros qui seront inscrits à l'article 6574 chapitre 65 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) au budget prévisionnel 2022. Il précise que le versement s'établira mensuellement.**

**Questions et informations diverses :**

- La commune possède à Contournat une peupleraie d'environ 1000 arbres à maturité qu'il faut abattre. Deux entreprises spécialisées dans l'abattage et la revente de peupliers ont proposé une offre de prix qu'ils présenteront samedi 22 janvier 2022 au conseil municipal.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet acceptant la démission aux fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Monsieur Jean-François BOIRIE en date du 14 janvier 2022.
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'une jeune agricultrice qui devrait faire un élevage de faible effectif de cochons plein air de race rustique.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'« association Syndicat libre des Tournesols » reçu le 17 janvier faisant part de la réalisation prochaine de l'enrobé de finition de la voie « impasse des Tournesols ». Il reste à finaliser les conditions d'installation d'un éclairage public et à faire vérifier la qualité des raccordements individuels aux réseaux collectifs.

**Fin de la séance à 21h45**